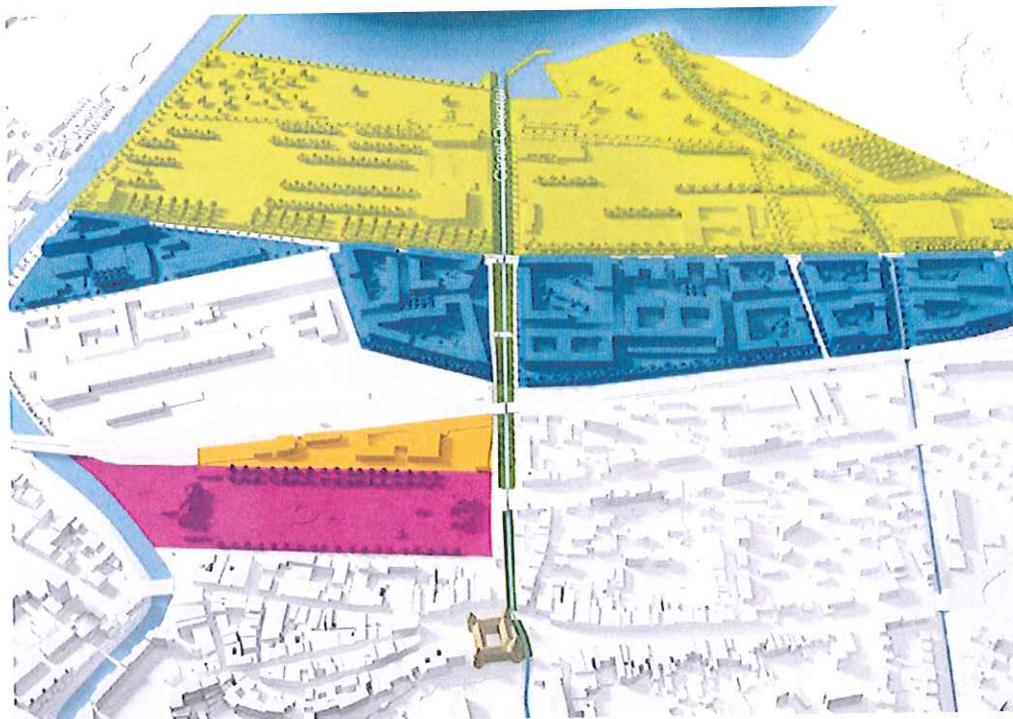


RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'étude de Fr. 1'140'000.-

pour l'élaboration des plans de quartier du projet Gare-Lac et le réaménagement des rives et les réflexions sur le port



A.	Élaboration des plans de quartier dans la ville nouvelle	3
A.1.	Le nombre et le périmètre des plans de quartier	3
A.2.	Les programmes de mise en œuvre	5
A.3.	L'organisation de projet	8
A.4.	Le planning	9
B.	Réaménagement des rives et du port	10
B.1.	Étude de faisabilité	10
B.2.	Le programme	10
C.	La communication et le budget	12
C.1.	Un plan de communication	12
C.2.	Budget prévisionnel	12

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Le 8 juillet 2015, le Canton a approuvé le plan directeur localisé Gare-Lac (ci-après PDL). L'objectif principal de ce document est de développer un nouveau quartier, entre la gare et le lac, permettant d'accueillir 3'800 habitants et 1'200 emplois. Plus particulièrement, il s'agit de construire une nouvelle partie de la ville, qui soit :

- dense (IUS¹ de 1.7 pour chaque parcelle),
- mixte fonctionnellement (75% d'habitat pour 25% d'activités),
- mixte socialement (30 à 50% de logement d'utilité publique),
- de haute qualité architecturale et paysagère,
- et exemplaire en matière d'énergie (conformité à la société 2'000 Watts).

Le PDL prévoit également de traiter l'aménagement des rives du lac et de réfléchir à l'avenir des installations portuaires, qui possèdent un potentiel de développement pour accueillir davantage d'activités nautiques, de loisirs et culturelles. Un budget est donc également proposé pour une étude du réaménagement des rives afin d'offrir un projet global et cohérent entre la gare et le lac.

Outre l'intérêt évident qu'il représente pour Yverdon-les-Bains et ses habitants, le quartier Gare-Lac est un projet d'intérêt régional, de par sa taille, son nombre de logements, ses activités, ses équipements et ses espaces libres, de qualité. Le potentiel des terrains, largement sous-utilisés, est donc très important. Ils intéressent les investisseurs qui se sont manifestés à plusieurs reprises, en particulier auprès de la Ville qui en possède environ 30 %. Les *Retraites Populaires* ou *l'ECA*, par exemple, sont en attente que la Ville mette à disposition ses terrains (par DDP, vente ou autre). Un partenariat avec la *Fondation yverdonnoise pour le logement* serait également intéressant pour valoriser certains biens-fonds communaux. Ce sera également l'occasion pour la Ville de pouvoir proposer une partie de ses terrains à des coopératives afin de permettre le développement d'une forme d'habitat peu présent à Yverdon-les-Bains. La réalisation de l'écoquartier Gare-Lac va donc dépendre de partenariats public privé et de l'investissement des propriétaires fonciers privés, qui sont également en attente de pouvoir valoriser leur bien.

La Municipalité a ainsi deux grands objectifs :

- A. Élaborer des plans de quartier dans le périmètre de la ville nouvelle, dernière phase avant le démarrage des travaux, pour permettre de faire sortir de terre un écoquartier contemporain, mixte et dense. Il s'agit également de générer des investissements privés et communaux sur des terrains actuellement sous-exploités.

L'approbation des plans de quartier ne risque pas d'être freinée par les nouvelles dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). En effet, ils sont tous situés en zone à bâtir, hors surfaces d'assolement (SDA), proches de la gare et du centre urbain. Le projet Gare-Lac s'inscrit donc pleinement dans les objectifs souhaités par la LAT. En construisant le quartier Gare-Lac, la Municipalité agit donc pour le développement de « la ville sur la ville », pour la densification des centres, pour un quartier aux valeurs énergétiques exemplaires et pour la promotion d'une qualité architecturale et paysagère. Et la Ville pourra, enfin, « retrouver son lac ».

- B. Réaménager les rives du lac et le port pour offrir aux habitants actuels et futurs un accès au lac, de qualité.

¹ Indice d'Utilisation du Sol

Pour mener à bien ces deux objectifs, la Municipalité a établi une stratégie de mise en œuvre, décrite ci-après.

A ce stade de la procédure, la Municipalité sollicite de la part du Conseil communal un crédit d'étude pour réaliser les plans de quartier et les études pour le réaménagement des rives et les réflexions sur le port.

A. Élaboration des plans de quartier dans la ville nouvelle

A.1. Le nombre et le périmètre des plans de quartier

Pour rappel, l'approbation du PDL permet de transposer dans les plans de quartier les éléments essentiels, notamment :

- la morphologie en îlots et la densité avec un CUS de 1,7,
- les gabarits (r+3 et r+5 en front de l'avenue de Sports),
- la mixité fonctionnelle, avec une proportion de 75 % d'habitat pour 25 % d'emploi,
- la mixité sociale, avec 30 % de logements d'utilité publique sur les terrains privés et 50 % sur les terrains publics.

Les logements d'utilité publique comprennent les logements protégés, pour étudiants, à loyer abordable et subventionnés.

- le concept de mobilité et les normes de stationnement,
- le concept du paysage et des espaces publics,
- le concept énergétique.

Le nombre et le découpage des plans de quartier n'ont pas été définis dans le PDL.

La Municipalité privilégie un scénario qui propose un découpage du PDL en plusieurs plans de quartier en lieu et place d'un plan unique qui reprendrait le périmètre du PDL. Les raisons de ce choix sont les suivantes :

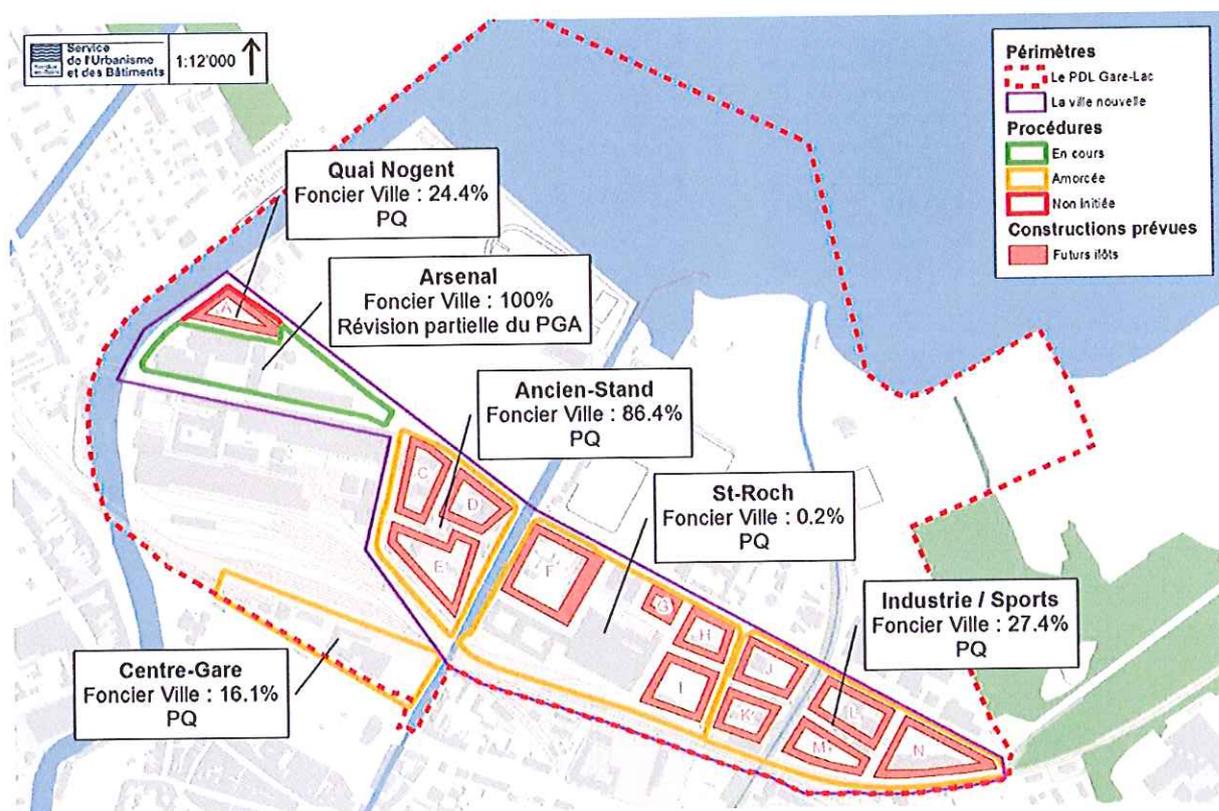
Le scénario avec plusieurs plans de quartier permet de :

- réduire le risque qu'une opposition ou un recours bloque l'ensemble de la mise en œuvre.
- prioriser les différents plans de quartier dans le temps. Cela peut être nécessaire suivant la projection démographique estimée par le Canton durant la période transitoire d'application de la nouvelle LAT,
- réduire le nombre de propriétaires concernés par un plan de quartier et ainsi avoir une gestion de projet plus aisée,
- réduire les risques techniques pour éviter qu'une zone polluée ou soumise à des contraintes archéologiques ne bloque l'ensemble,
- permettre un échelonnement dans le temps des plans de quartier.

Le scénario avec un seul et unique plan de quartier est à écarter, car :

- le risque est trop grand qu'une opposition ou un recours bloque l'ensemble de la mise en œuvre.
- la taille du plan de quartier (environ 220'000 m²) est très importante et implique une coordination avec près de 30 propriétaires différents,
- certains périmètres ont déjà des planifications en cours (Centre-Gare, Arsenal),
- la coupure créée par les voies ferrées ne permet pas d'avoir une continuité territoriale, nécessaire à tout plan de quartier.

Figure 1 : carte du découpage proposé



De manière plus détaillée, ce découpage se justifie pour les raisons suivantes :

- PQ Industrie-Sports : à l'extrémité est du site, le périmètre est touché par la problématique de l'archéologie qui influence les normes constructives. L'intégration du Buron dans un même plan de quartier permet de prévoir un aménagement plus cohérent des 2 côtés du cours d'eau.
- PQ St-Roch : périmètre en grande partie aux mains d'un investisseur privé pro actif pour élaborer un plan de quartier. Le rôle de la Ville sera, notamment, de s'assurer que les principes du PDL soient respectés dans le plan de quartier.
- PQ Ancien-Stand : ce périmètre est l'un des mieux situés car il est très proche de la gare et le long de l'axe Château-Lac. Il doit être géré et développé par la Ville qui possède la majorité du foncier. Il représente également une interface entre les équipements de la gare et le nouveau Collège des Rives.
- PQ Centre-Gare : périmètre à l'extrémité sud du site, de l'autre côté des voies. Son programme est spécifique car il concerne en majorité des équipements publics et des commerces, et est étroitement lié avec le réaménagement de la Place d'Armes.
- Arsenal : périmètre en grande partie déjà bâti. La modification du PGA en cours permettra la construction du Collège des Rives ; il n'y a donc pas nécessité d'avoir un plan de quartier.
- PQ Quai-Nogent : petit périmètre à l'extrémité nord du site, il ne peut être inclus dans un autre plan de quartier, car il est déconnecté territorialement du reste du site, le périmètre Arsenal adjacent étant voué à être développé par la modification du PGA. Le potentiel de ce plan de quartier est relativement faible.

A.2. Les programmes de mise en œuvre

La mise en œuvre du PDL engendre la prise en compte en amont de l'élaboration des plans de quartier de plusieurs « programmes » qu'il s'agit de définir :

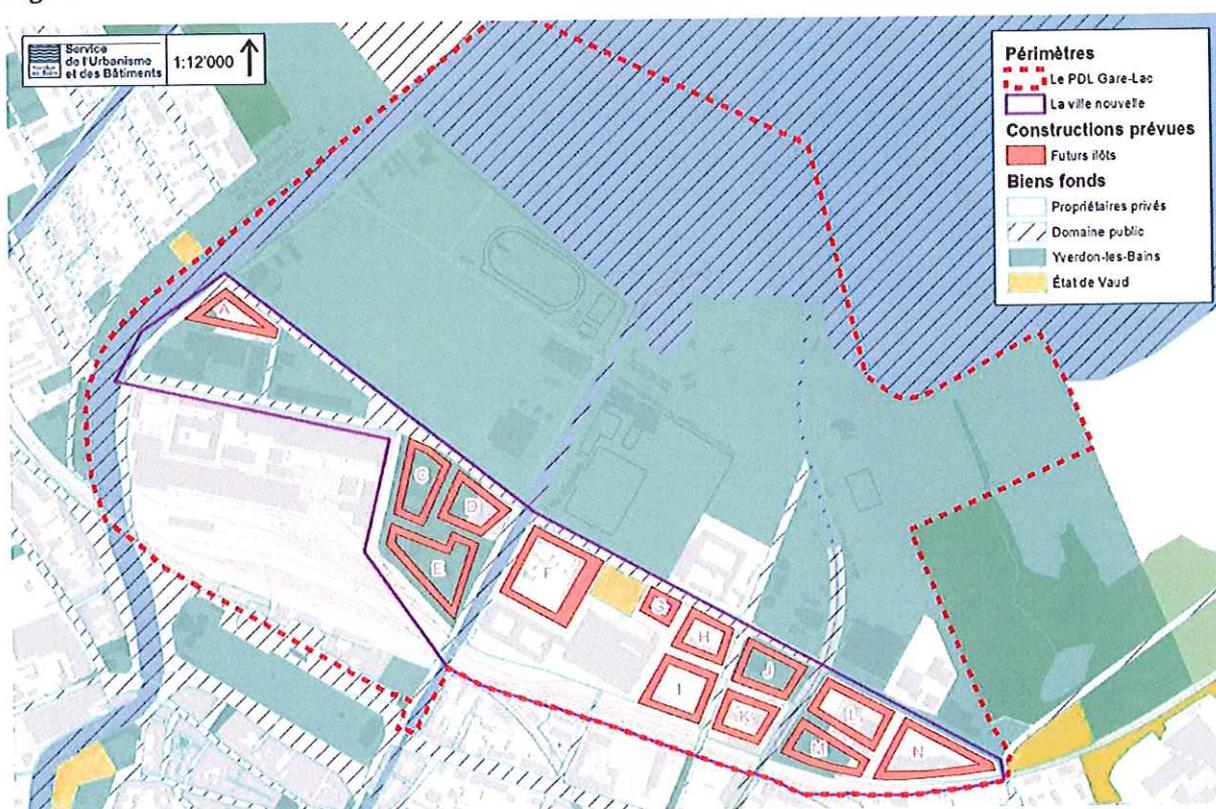
- le programme de valorisation des terrains communaux,
- le programme du tissu bâti (logements, activités, équipements),
- le programme des espaces libres,
- le programme des sous-sols,
- le programme pour un quartier exemplaire.

Ces programmes correspondent à la stratégie foncière et financière de la mise en œuvre du PDL Gare-Lac, véritable outil de gestion et de planification pour la Ville. Cet outil permettra aussi, une fois l'ensemble des programmes définis, de pouvoir répartir les coûts entre les acteurs de la construction du quartier.

A.2.1. Le programme de valorisation des terrains communaux

L'élaboration des plans de quartier va permettre aux propriétaires fonciers, dont la Ville, de valoriser leurs terrains par l'augmentation de la densité et le changement de l'affectation. Environ 50'000 m² de surface à bâtir appartiennent à la Ville (en soustrayant les parcelles où se situent la Marive et le futur collège des Rives). En appliquant le CUS défini dans le PDL (1.7), la surface potentielle brute de plancher s'élève à près de 85'000 m².

Figure 2 : carte des terrains de la Ville



Une analyse de marché à confier à un expert permettra de définir précisément quelle est la valeur des terrains de la Ville et les scénarios pour leur valorisation (DDP, vente, échange, mise à disposition, PPP, etc). Cette analyse permettra ensuite d'élaborer des cahiers des charges pour des appels d'offres, soit à investisseurs, et ainsi répondre à leurs sollicitations, soit à l'intention des coopératives qui souhaitent s'implanter ou se créer à Yverdon-les-Bains.

A.2.2. *Le programme du tissu bâti*

Pour la bonne mise en œuvre des plans de quartier, il est essentiel de définir :

- Le programme des logements :
 - La typologie des logements
 - La répartition au sein des PQ des logements (PPE, loyers libres et logements d'utilité publique)
- Le programme des activités :
 - Le type d'activités (services, commerce, tertiaire, petit artisanat...)
 - La distribution spatiale des activités (rez-de-chaussée, etc.)
- Le programme des équipements publics :
 - Les bâtiments scolaires

Selon le dernier rapport à la Municipalité datant du 25 mars 2015, établi par le Service jeunesse et cohésion sociale, un collège primaire de 20 classes, 2 salles de gymnastique et 300 m² dédié au parascolaire doit être construit. Cet équipement figure dans la planification scolaire et est prévu dans le plan de quartier de l'Ancien-Stand.

- Les bâtiments ou locaux culturels

D'après le Service de la culture, les projets suivants auraient besoin de locaux ou bâtiments : Cinéma multiplex, Musée Suisse de la mode, nouvelle bibliothèque/centre culturel. Ils sont prévus dans le secteur Centre-Gare.

- Les bâtiments ou locaux administratifs

Un pôle regroupant l'Hôtel de police, le Contrôle des habitants, le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments et le Service des Sports est éventuellement envisagé dans le plan de quartier Saint-Roch, dans l'îlot G.

Ces équipements publics devront être chiffrés pour qu'ils soient intégrés dans la planification financière et leur emplacement définitivement arrêté.

A.2.3. *Le programme des espaces libres*

Le PDL définit les espaces libres (cf. carte ci-après), soit les espaces dédiés aux circulations, aux stationnements, au délasserment et aux promenades. Ils représentent la zone vide des espaces à bâtir. Les différents types d'espace sont composés :

- des cœurs d'îlot
- des zones de rencontre
- des places et espaces publics
- du Buron (en partie)
- de la promenade du Canal oriental (en partie)
- de la promenade du chemin de fer
- de la passerelle au-dessus des voies ferrées,

Figure 3 : exemples d'aménagements



Exemple d'aménagement d'un cœur d'îlot



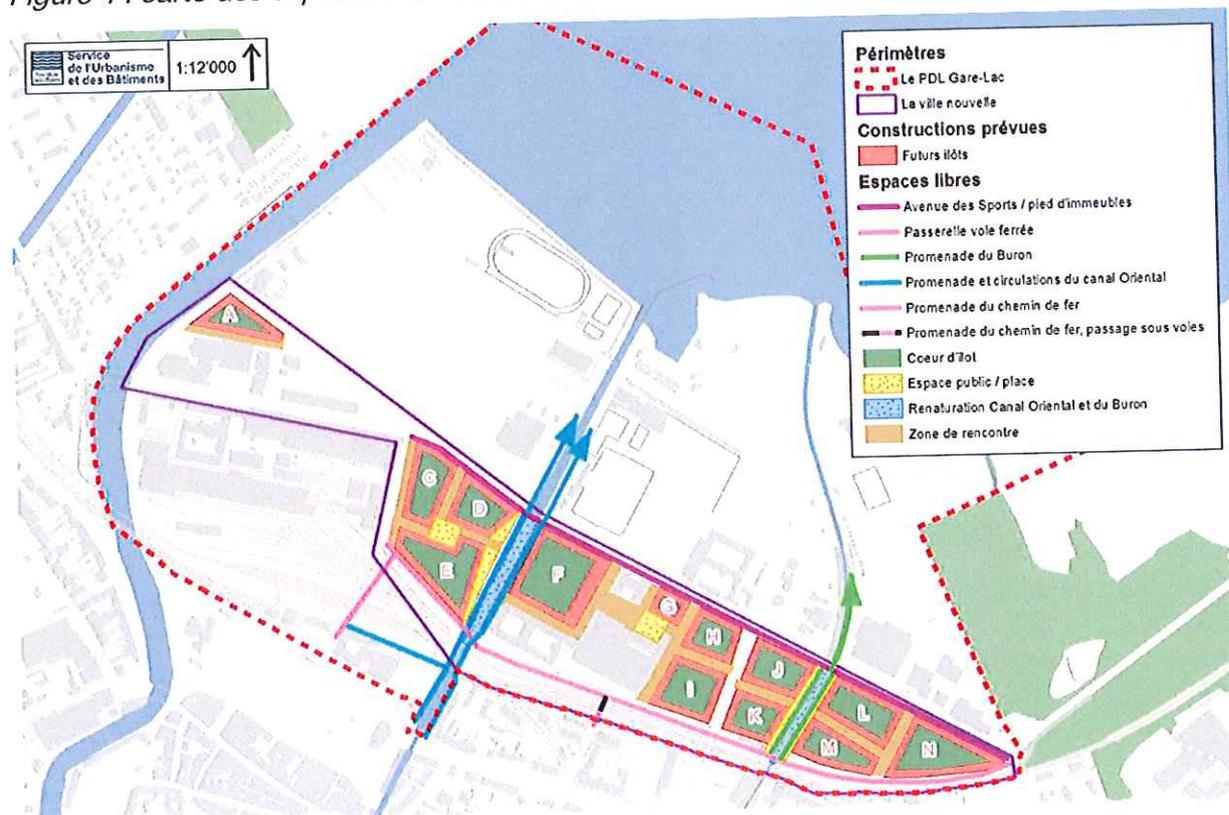
Exemple d'aménagement d'une zone de rencontre



Exemple d'aménagement le long du Canal Oriental

Les coûts de ces espaces libres prévus dans le PDL n'ont pas été chiffrés. Une étude permettra de les chiffrer et de les intégrer dans la planification financière. Cela permettra également d'obtenir une vision d'ensemble et de garantir que, dans chaque plan de quartier, les cheminements et les espaces publics sont réalisés de manière à ce qu'ils puissent être connectés entre eux.

Figure 4 : carte des espaces libres dans la « ville nouvelle »



A.2.4. *Le programme des sous-sols (dépollution, archéologie, réseaux)*

Les coûts d'une éventuelle dépollution et les contraintes archéologiques ne peuvent être connus actuellement. Ils sont évidemment liés au site et peuvent varier fortement. Il s'agira de les identifier au plus vite lors de l'élaboration des plans de quartier.

Les coûts d'adaptation des réseaux (eau, gaz, électricité, chauffage à distance) seront fournis par les services compétents dans la planification financière.

A.2.5. *Le programme pour un quartier exemplaire*

Le PDL définit un certain nombre d'objectifs et de principes à respecter pour pouvoir construire un quartier durable, portant notamment sur les thématiques suivantes :

- l'architecture : inciter l'organisation de concours afin de susciter le débat public, afficher des ambitions qualitatives et promouvoir la comparaison de variantes. Ainsi une production architecturale plus ou moins arbitraire cède-t-elle le pas à des choix raisonnés².
- les espaces publics : confier la conception et la réalisation des espaces libres à des bureaux de conception du paysage.
- l'énergie : promouvoir l'utilisation de labels (Minergie Eco ou autre), les constructions bioclimatiques, les matériaux durables et les objectifs d'une société à 2'000 Watts.
- La mixité : garantir la vitalité économique en permettant l'implantation d'activités à hauteur de 25% de la SBP et garantir la mixité sociale entre générations et classes socio-professionnelles.

La poursuite de ces objectifs et principes représente un investissement assez important de la part des différents acteurs qu'il y a lieu de prévoir dès le début de la mise en œuvre du PDL.

A.3. L'organisation du projet

Afin de pouvoir gouverner et suivre de manière efficiente l'avancée de la mise en œuvre du projet Gare-Lac, une structure de projet est nécessaire. Il est proposé de former trois entités : une direction de projet (DIRPRO), un comité de projet (COPRO) et un comité de pilotage (COPIL).

La DIRPRO a pour rôle d'assurer la mise en œuvre et le suivi du projet Gare-Lac sur l'ensemble des thématiques (plans de quartiers, programmes, espaces libres, bâtis, énergies, etc.). Elle a notamment la charge de mener à bien les études, de coordonner les intervenants (propriétaires, mandataires, etc.), d'informer les partenaires de l'avancée des opérations et de traiter des difficultés. Elle détermine également les éléments de communication à mettre en œuvre. Pilotée par la filière urbanisme, elle est constituée des services techniques internes concernés par le projet (STE, Mobilité, SEY).

Afin de conforter les orientations techniques choisies, la DIRPRO convoque le COPRO à chaque étape stratégique. Le COPRO est composé de la DIRPRO, d'un représentant d'Agglo Y, de l'ADNV et du Groupe opérationnel des pôles du Canton de Vaud (GOP). Il est piloté par URBAT qui gère sa composition.

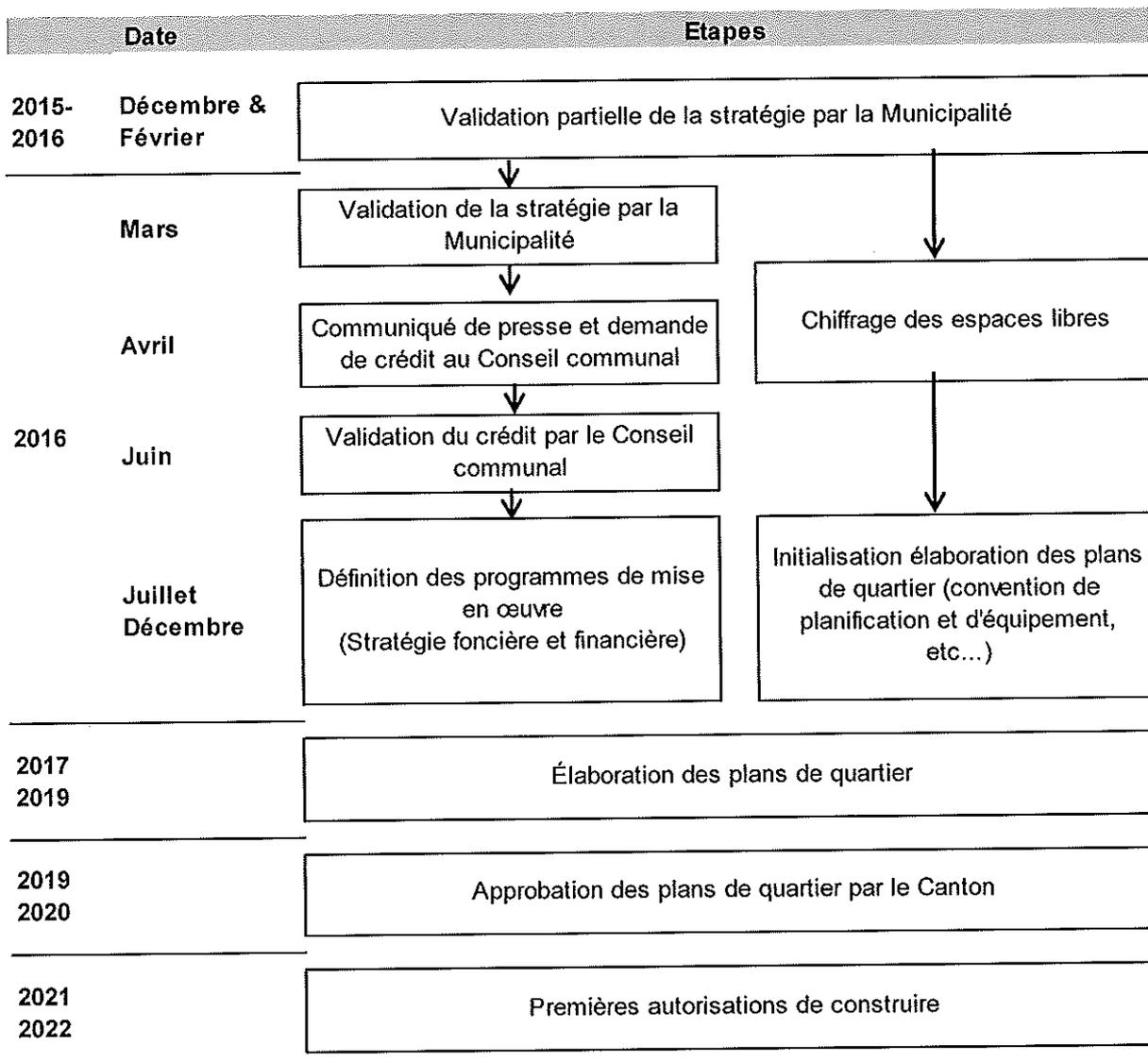
Le COPIL, composé d'élus et de chefs de service, a pour rôle d'assurer le suivi du projet, d'adapter la programmation, d'évaluer la mise en œuvre et de réorienter les actions menées. Cette étape décisionnelle permet un suivi rapproché du projet par la Municipale du dicastère Urbanisme et Bâtiments et d'une délégation de Municipaux et de chefs de service (composition à valider par la Municipalité).

C'est à la Municipalité qu'il incombe d'élaborer les Plans de quartier.

² Patrimoine suisse, Prise de position pour une densification de qualité, Zürich 2011

A.4. Le planning

Au vu de ce qui précède, voici les grandes étapes proposées :



B. Réaménagement des rives et du port

Le PDL Gare-Lac identifie les rives du lac comme un périmètre à aménager avec soin. Il constitue un lieu privilégié pour les loisirs, les sports et la détente. Le développement des infrastructures portuaires et le réaménagement des rives présenteraient de multiples avantages :

Concernant les rives :

- accroître l'attrait touristique de la ville ;
- accueillir des manifestations sportives et culturelles temporaires en saison estivale ;
- proposer un espace de vie, de qualité.

Concernant le port :

- permettre à un plus grand nombre d'habitants de posséder une place d'amarrage ;
- permettre à des bateaux ayant un tirant d'eau supérieur de s'amarrer à Yverdon-les-Bains ;
- accueillir de façon pérenne de nouvelles activités nautiques ;
- proposer éventuellement un nouveau débarcadère pour la société de navigation LNM, dans le nouveau port ;
- permettre ainsi la construction d'une passerelle piétonne sur la Thièle.

La Municipalité souhaite valoriser le potentiel du parc des Rives en permettant l'installation de nouvelles activités nautiques et culturelles. Elle souhaite aussi effectuer une analyse de faisabilité du développement des infrastructures portuaires. Pour ce faire, plusieurs études sont nécessaires.

B.1. Étude de faisabilité

Le port, le traitement de la rive et le développement d'activités de loisirs sont des projets interdépendants qui gagnent à être développés en parallèle.

Ces réflexions doivent déboucher sur une étude de faisabilité de réaménagement des rives afin de déterminer premièrement s'il est techniquement et économiquement possible de réaliser un port plus grand, puis quels aménagements sont à prévoir pour améliorer la qualité des rives du lac.

L'équipe de mandataires pour l'étude de faisabilité sera constituée notamment d'un architecte, d'un architecte-paysagiste, d'un ingénieur hydraulique, d'un biologiste et d'un expert en planification immobilière et financière

L'étude de faisabilité comprend trois volets.

1. Le premier fixe le programme c'est-à-dire tous les aménagements et installations des loisirs souhaités sur le site.
2. Le deuxième évalue les contraintes techniques et environnementales.
3. Le troisième réalise le montage financier.

B.2. Le programme

Tout d'abord, il s'agit d'identifier les emplacements adéquats :

- pour le développement d'activités nautiques, comme un port, une école de voile, la location de paddle, etc.

- pour des activités culturelles comme un cinéma en plein air, des manifestations musicales, théâtrales etc.
- des activités de détente et de promenade le long des rives du lac ou des berges des canaux.

Cette étude vise à évaluer les différentes opportunités pour implanter des activités le long du lac pour garantir une cohérence d'ensemble sur tout le périmètre, allant de la forêt alluviale à la plage et prenant en considération l'espace constituant l'interface entre la Ville et le lac.

B.2.1. Les contraintes techniques et environnementales

La faisabilité technique et les contraintes environnementales doivent être étudiées principalement pour la construction d'un port.

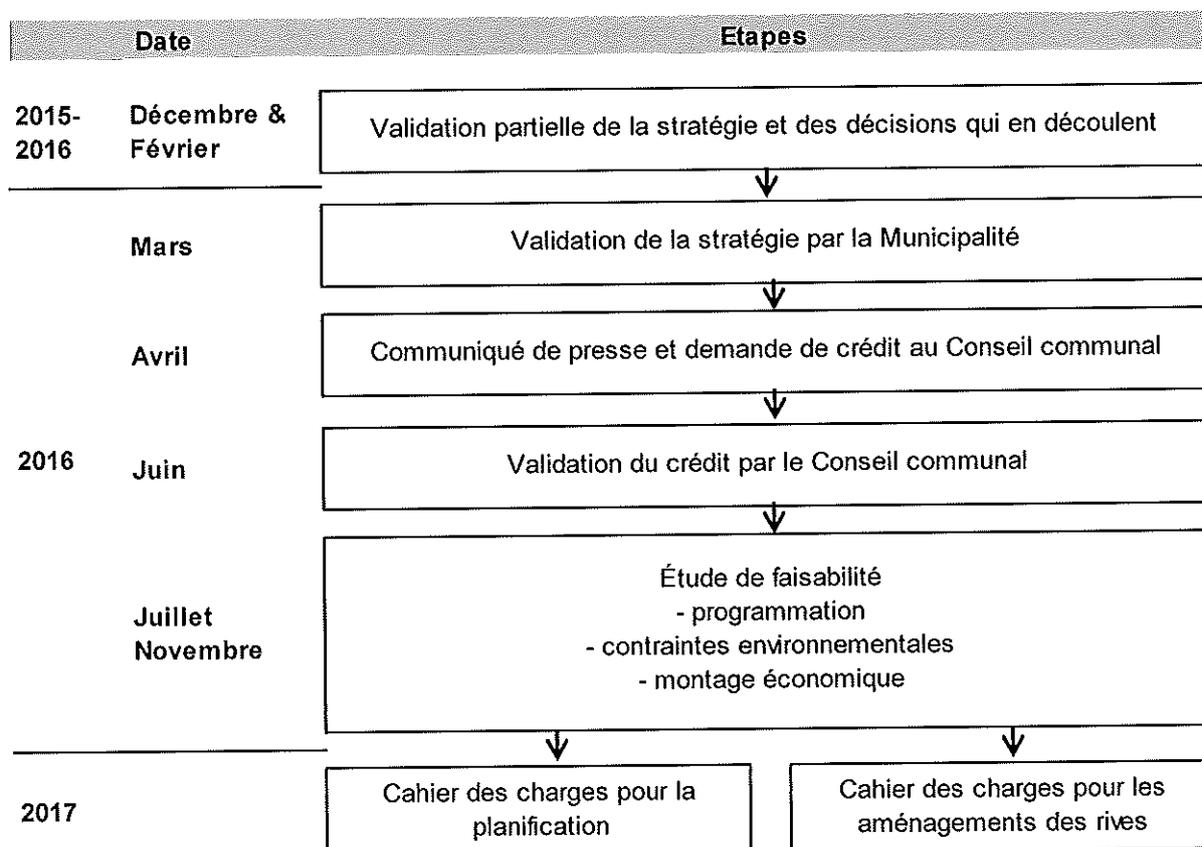
B.2.2. Le montage financier

Une fois le programme des aménagements décidé et la faisabilité technique et environnementale confirmée, une étude financière doit être menée, particulièrement pour le port (montage d'un partenariat public privé – dit PPP).

L'étude de faisabilité ainsi complétée permettra d'élaborer les cahiers des charges en vue :

- de la procédure de planification pour un éventuel port,
- des procédures (concours, MEP, etc) pour les projets de construction et d'aménagement.

B.3. Le planning



C. La communication le budget et les charges financières

C.1. Un plan de communication

Un courrier a été envoyé à la mi-août aux propriétaires pour les informer de l'approbation du Plan directeur localisé Gare-Lac. Un article dans l'édition d'octobre 2015 du journal *Bonjour!* informe également de cette approbation. Un deuxième article paraîtra dans l'édition d'avril 2016 portant sur le présent préavis.

Des séances d'information seront organisées avec les propriétaires selon le découpage et le rythme d'avancement des différents plans de quartier.

Il s'agira également de s'adjoindre les compétences d'un spécialiste pour assurer une communication adéquate.

La Municipalité s'engage à mettre en œuvre des actions d'information et de concertation. Dans ce but, un plan de communication global sera établi. Plusieurs sujets feront l'objet d'instances de concertation, avec les habitants, les associations et la Commission urbanisme et mobilité.

C.2. Budget prévisionnel

Le niveau de détail très élevé du PDL signifie que plusieurs éléments indispensables à l'élaboration des plans de quartier sont déjà connus et ne devront plus être étudiés. De ce fait, nous pouvons estimer que les coûts des plans de quartier seront moins élevés qu'usuellement.

Toutefois, nous ne sommes pas à l'abri d'une remise en cause de certains principes du PDL (gabarits, forme urbaine, densité,...) induites par des contraintes du site non connues aujourd'hui et nécessitant des études complémentaires. Dans une telle hypothèse, le budget prévisionnel serait amené à être réévalué.

Le calcul de l'investissement à prévoir par la Ville a été fait en analysant les coûts des PQ en cours.

Une fois le coût par plan de quartier identifié, le montant est rapporté au pourcentage de terrain que possède la Ville pour chaque plan de quartier. Il faut préciser que le financement au prorata du foncier n'est possible que si l'ensemble des propriétaires s'accorde sur une convention de planification de cet ordre.

Les coûts comprennent le montant des études pour l'élaboration du PQ et les études spécifiques (concept énergétique, études d'impact, études de mobilité, frais de géomètre, etc.).

Selon le budget élaboré (cf. tableau ci-après), le montant total estimé pour mettre en œuvre Gare-Lac est de Fr. 1'140'000.- à la charge de la Ville, sur un total de Fr. 2'180'000.-. Dans le plan des investissements, il est prévu Fr. 1'000'000.- pour les différents plans de quartier. La différence de Fr. 140'000.-, serait compensée par une diminution de la dépense prévue pour l'aménagement de la rue du Midi.

A noter que pour l'élaboration du PQ Centre-Gare, une demande de crédit ad hoc sera faite en raison de sa démarche spécifique et du lien avec le projet de la Place d'Armes. On notera que ce crédit figure séparément dans le plan des investissements, pour un montant de Fr. 500'000.-.

Il est également à noter qu'une demande de financement a été déposée auprès du Canton, car le projet Gare-Lac est considéré comme un pôle stratégique. Un accord-cadre est en cours d'élaboration.

C.3 Coûts et financement

Le coût des études préliminaires à la planification et à la réalisation d'un concours d'architecture pour l'aménagement d'un pôle nautique et des rives limitrophes s'élève à Fr 120'000.-.

Les charges annuelles se montent à Fr. 239'400.- et comprennent les frais d'intérêt variable sur le capital investi : 2 % sur Fr. 1'140'000.- soit Fr. 11'400.- et l'amortissement de Fr. 228'000.- sur 5 ans.

Descriptifs	Montants totaux TTC	A la charge de la ville
	100%	100%
Programmation	CHF 110'000.00	CHF 110'000.00
<i>Chiffrage des espaces libres</i>	CHF 40'000.00	CHF 40'000.00
<i>Analyse valorisation des terrains communaux</i>	CHF 30'000.00	CHF 30'000.00
<i>Scénarios de répartition des équipements communautaires</i>	CHF 30'000.00	CHF 30'000.00
<i>Divers et imprévus (~10%)</i>	CHF 10'000.00	CHF 10'000.00
Programmation du port et des rives	CHF 120'000.00	CHF 120'000.00
<i>Le programme Les études environnementales et techniques Le montage économique</i>	CHF 90'000.00	CHF 90'000.00
<i>Cahier des charges pour la légalisation</i>	CHF 30'000.00	CHF 30'000.00
	100%	Au prorata des mètres carrés de terrain
Élaboration des plans de quartier	CHF 1'870'000.00	CHF 830'000.00
	100%	100%
Frais secondaires	CHF 80'000.00	CHF 80'000.00
<i>Remboursement communication consultation</i>	CHF 50'000.00	CHF 50'000.00
<i>Communication, maquettes, reproductions</i>	CHF 20'000.00	CHF 20'000.00
<i>Divers et imprévus</i>	CHF 10'000.00	CHF 10'000.00
Total TTC	CHF 2'180'000.00	CHF 1'140'000.00



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1

La Municipalité est autorisée à réaliser les plans de quartier du projet Gare-Lac.

Article 2

Un crédit d'étude de Fr. 1'140'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3

La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte no 9327 Etude plan de quartier projet Gare-Lac et amortie en 5 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

J.-D. Carrard



Le Secrétaire

F. Zürcher

Déléguée de la Municipalité : Madame Gloria Capt, municipale du dicastère Urbanisme et Bâtiments